



Garde d'enfant - Mère étrangère

Par **fafafat**, le **26/10/2010** à **18:52**

Bonjour,

Je suis le père de 2 filles respectivement âgées de 2 ans et 1 an . Ma compagne avec qui je suis pacsée (sous le régime de séparation des biens) est étrangère (Brésilienne).

Nous envisageons de nous séparer.

Ma compagne n'a aucun diplôme, aucune formation professionnelle, n'a jamais eu d'emploi, aucune ressource financière.

Si nous nous séparons, elle veut repartir au Brésil avec les enfants.

Je ne suis pas d'accord.

J'ai un emploi stable et je suis très attaché à mes filles. Si elles partent là-bas, elles vivront dans la pauvreté car elle n'a aucun bien au Brésil, ni aucun emploi, ni aucune formation professionnelle. Elle voudrait y vivre grâce à la pension que je lui enverrais (elle imagine toucher 1000€ par mois!!!!!!).

De plus, ma fille aînée a une malformation grave pour laquelle elle doit être suivie jusqu'à ses 20 ans. Ma compagne n'aura ni les moyens, ni la patience, ni les qualifications pour aider ma fille par rapport à ces difficultés.

Je vous remercie pour votre aide.

Cordialement.

Par **Domil**, le **26/10/2010** à **20:49**

Prenez un avocat et faites la procédure pour avoir la résidence exclusive des enfants ou au moins obtenir l'interdiction de sortie du territoire des enfants

Par **neubeu**, le **15/12/2011** à **15:56**

Bonjour je suis dans la meme situation avec ma femme jamaicaine (je n'ai pas encore lance la procedure de divorce). Ma femme a une fille d'une premiere couche qui vit avec nous et

nous avons une fille qui elle est de nationalite francaise.

Les premiers contacts avec les avocats me font penser que j'ai peu de chance d'avoir la garde de ma fille qui a 2 ans.

J'ai tres peur pour elle car la jamaïque est un pays dangeureux surtout quand on est pauvre. Niveau education/sante c'est aussi tres inquietant

Ou en es tu ?

As tu des conseils ou des contacts a me donner./

Merci par avance et bon courage.